

Luxembourg, le 18 janvier 2022

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Intérieur :

*« Les bénéficiaires de l'allocation de vie chère accordée par le Fonds national de solidarité peuvent, dans certains cas, prétendre à une majoration versée par leur commune de résidence et communément appelée « allocation communale de solidarité ». Les modalités de calcul, ainsi que les conditions d'éligibilité de cette aide, sont librement fixées par les autorités communales.*

*Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Intérieur :*

- *Combien de communes proposent aujourd'hui une telle allocation aux ménages à faible revenu ?*
- *Madame la Ministre peut-elle informer sur les différents règles et systèmes appliqués par les communes en matière de procédures de demande, de conditions d'éligibilité et de modalités de calcul de l'allocation de solidarité ?*
- *Madame la Ministre peut-elle retracer l'évolution du nombre de ménages qui ont bénéficié de l'allocation communale de solidarité, en distinguant selon leur taille et leur commune de résidence ? Qu'en est-il des montants déboursés par les différentes communes ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Max Hahn', is centered on the page. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Max HAHN  
Député